

de subvention) LETTRE de M. le DIRECTEUR de l'école St-Michel (Demande

Le Maire donne lecture de la lettre.

Ecole St-Michel
S-Denis
Ile de la Réunion

Saint-Denis, le 5 Septembre 1958

Le Frère Directeur de l'Ecole Saint-Michel
à Monsieur le Maire de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

Pour répondre à de nombreuses demandes de parents ayant leurs enfants atteints par la limite d'âge, exclus des écoles publiques principalement, j'ai ouvert, l'année passée, une classe de 5e pour Adultes arriérés et cette année, nous aurons, au mois d'Octobre une classe de CEP, pour élèves Adultes, rejetés des autres écoles.

Pour ces 2 classes d'enfants arriérés, pour lesquels nous voulons bien nous dévouer, la Commune ne pourrait-elle pas nous octroyer une subvention pour diminuer nos frais généraux et mettre l'instruction à la disposition des bonnes volontés qui ne sont toujours responsables du décalage qui existe entre leur âge et leur bagage intellectuel.

Je vous prie d'examiner ce cas particulier d'enfants pour lesquels une pédagogie et une psychologie spéciales sont nécessaires.

En vous remerciant pour votre bienveillante sollicitude, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Frère Directeur,
Signé: E. ROBERT.

Le MAIRE. - Le Frère, Directeur de l'école St-Michel nous demande une subvention pour participer aux dépenses qu'a entraîné l'ouverture des nouvelles classes dont il vient d'être question dans la lettre ci-dessus.

Je vous demande de fixer le montant de la subvention à accorder aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

Après échange de vues, le Conseil, à l'unanimité, fixe à 300.000 F le montant de la subvention à allouer aux Frères des Ecoles Chrétiennes, sous réserve de l'approbation par l'autorité de tutelle.